

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 4 (1913)
Heft: 8

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ordre du jour et Rapports pour l'Assemblée générale de l'A. S. E.

ORDRE DU JOUR de la **XXVIME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** **de l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)**

Dimanche le 31 août 1913 à 9^{3/4} heures du matin
dans la petite salle de musique du Casino de la ville de Bâle.

ORDRE DU JOUR:

- 1^o Nomination des scrutateurs.
 - 2^o Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 1912, à Zurich.
 - 3^o Rapport annuel du comité sur l'exercice 1912/13.
 - 4^o Rapport annuel de la commission de surveillance des Institutions de contrôle sur l'exercice 1912/13.
 - 5^o Comptes de l'année et Rapport des vérificateurs sur la comptabilité de l'Association et des Institutions de contrôle.
 - 6^o Propositions de la Commission de surveillance concernant l'emploi de l'excédent des comptes des Institutions de contrôle.
 - 7^o Budget de l'A. S. E. et des Institutions de contrôle pour l'année 1913/14.
 - 8^o Fixation de la cotisation annuelle.
 - 9^o Nominations Statutaires:
 - a) de 3 membres du comité de l'A. S. E.
 - b) de 2 vérificateurs des comptes.
 - 10^o Rapports:
 - a) du comité électrotechnique suisse (C. E. S.) de la commission électrotechnique internationale (C. E. I.)
 - b) de la commission des normes.
 - c) de la commission d'étalonnage.
 - d) de la commission du retour par la terre.
 - e) de la commission de rédaction du Bulletin.
 - f) de la commission pour la loi fédérale sur l'exploitation des eaux.
 - g) de la commission pour l'étude des surtensions.
 - h) de la commission pour la revision de la loi sur les fabriques.
 - i) des représentants de l'A. S. E. dans la commission suisse d'étude pour la traction électrique des chemins de fer.
 - 11^o Fixation du lieu de l'assemblée générale de 1914.
 - 12^o Propositions.
 - 13^o Divers.
-

Rapport
du
Comité de l'A. S. E. sur l'exercice
1912/13

(1 juillet 1912 au 30 juin 1913).

Membres du Comité: J. Landry, président; E. Oppikofer, vice-président; Ch. Brack, secrétaire allemand; A. Filliol, secrétaire français; Th. G. Koelliker, trésorier; Ch. Amez-Droz et F. Ringwald, membres; Prof. Dr. Wyssling, secrétaire général.

* * *

L'exercice qui vient de prendre fin comptera certainement dans les annales de l'A. S. E. comme l'un des plus actifs et des plus décisifs. Actif, parceque, en dehors des nombreuses affaires courantes qui auraient suffi à remplir tous les instants que les élus de vos suffrages veulent bien, en marge de leurs occupations ordinaires, consacrer à l'Association, un certain nombre de questions nouvelles et importantes ont nécessité toute l'attention de votre Comité. Décisif, parceque cette année a vu se réaliser une organisation nouvelle destinée à devenir le centre de ralliement de nos différents groupements, le pivot de notre activité vers lequel convergeront, pour y être suivis et pour y fructifier, tous les travaux, quelque peu épars jusqu'ici, de nos commissions ou de nos comités spéciaux. Nous avons nommé notre Secrétariat général permanent, qui, comme chacun le sait, est entré en fonctions le 1 Juillet 1913.

Nous ne saurions, dans un rapport dont l'étendue est nécessairement assez limitée, entrer dans beaucoup de détails. Nous ne retiendrons donc ici que les faits qui méritent d'être relevés et, pour plus de clarté, nous les traiterons par chapitres.

1. Comité. Le Comité de l'A. S. E. dont la composition, telle qu'elle résulta des élections de l'année dernière, est rappelée en tête de ce rapport, s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 1912-1913, soit 3 fois sous la présidence de M. Täuber, ancien président, et 5 fois sous celle du soussigné.

2. Secrétariat. Le secrétariat de l'A. S. E. a, comme par le passé, continué à s'occuper des travaux de bureau courants et de ceux de l'Association pour l'achat des lampes à incandescence, tandis que les travaux nécessitant l'intervention

d'une personnalité technique, ont, comme le veulent nos règlements d'organisation, été liquidés par M. le Prof. Dr. Wyssling, en sa qualité de secrétaire général de l'A. S. E.

Au moment où ce secrétariat disparaît pour devenir partie intégrante du secrétariat général nouvellement créé, nous voulons, et cela d'autant plus que la chose n'a pas été relevée dans le rapport de l'année dernière, remercier M. Brack qui avait bien voulu en assumer la surveillance et la direction durant ces deux dernières années. M. Brack a fait là oeuvre extrêmement utile dont nous devons lui être reconnaissants. En s'astreignant ainsi qu'il l'a fait à la besogne parfois bien ingrate qui consistait dans la rédaction des nombreux procès-verbaux de nos comités et de plusieurs de nos commissions, dans la rédaction des compte-rendus de nos assemblées générales ou de nos séances de discussion, dans l'expédition de toutes nos décisions et de nos correspondances les plus importantes, M. Brack a bien préparé la voie, en nous en démontrant toute l'utilité et toute l'importance, à l'oeuvre de coordination de nos services. Et c'est plaisir pour nous de pouvoir lui en exprimer toute notre gratitude au moment précis où il abandonne les fonctions éphémères que le Comité lui avait confiées, fonctions dans lesquelles il ne fut pas toujours aussi bien secondé que nous l'aurions désiré faute d'un personnel de bureau suffisamment stable.

3. Secrétariat général. La convention par laquelle l'A. S. E. et l'U. C. S. instituaient un secrétariat général commun ayant été ratifiée par les assemblées générales de l'année dernière et signée par les parties en date du 19 Octobre 1912, la Commission du Secrétariat et le Comité du Secrétariat prévus par la dite convention, l'une, comme organe de haute surveillance, l'autre, comme comité de direction, entrèrent en action dès le mois d'octobre 1912.

La Commission du Secrétariat s'est réunie 3 fois, le Comité du Secrétariat 6 fois, et les séances de l'une et de l'autre furent toutes consacrées à l'organisation du Secrétariat général, opération que tout le monde désirait voir accomplie dans le délai le plus court possible.

Cette organisation est chose complètement achevée à l'heure actuelle, ainsi que vous l'avez appris par les communiqués parus dans le Bulletin. Le Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. fonctionne régulièrement depuis de 1 Juillet 1913 sous la direction immédiate de M. le Prof. Dr. Wyssling qui a bien voulu accepter les fonctions de secrétaire général ensuite d'un appel

que nous lui avons adressé au nom de la Commission du Secrétariat.

Sous la conduite d'une personnalité comme M. Wyssling, qui connaît à fond tout ce qui a nom A. S. E. et sociétés ou groupements adhérents, qui a suivi pas à pas le développement de notre Association et de ses institutions à la fondation desquelles il contribua, qui a marqué de son empreinte personnelle tout ce qu'elles firent pour la sauvegarde des intérêts généraux ou de leurs intérêts privés, qui est un conseiller écouté de nos autorités, auquel, en un mot, rien de ce qui est notre histoire, de ce qui constitue notre patrimoine, de ce qui doit être notre but, n'est étranger, l'institution commune que l'A. S. E. et sa grande filleule l'U. C. S. ont créée dans un but d'union plus intime et d'activité féconde ne peut manquer de produire les fruits que chacun en attend en retour des sacrifices consentis et d'acquérir le relief que tout le monde désire lui voir prendre.

Pour arriver plus sûrement à ce but, notre Secrétariat général doit pouvoir compter non seulement sur la confiance que tous lui accordent certainement, mais il doit aussi pouvoir compter sur la collaboration de tous. Autrement dit, notre confiance ne doit pas dégénérer en passivité ou en renoncement sous quelle forme que ce soit. Notre secrétariat général ne doit pas devenir l'organe duquel on attende toutes choses en toutes circonstances ou vis-à-vis duquel nous nous comportions en simples spectateurs. Nous devons tous y voir un moyen de canaliser les bonnes volontés, de faire surgir les collaborations utiles et des initiatives qui ne doivent pas être son apanage exclusif. Nos comités responsables, en particulier, devront rester vigilants, peut-être même le devenir davantage encore, afin que nos associations, tout en maintenant entre elles les contacts que leur origine leur impose ou que la poursuite de leurs intérêts communs rend nécessaire, n'en suivent pas moins qu'au paravent le sillon qu'elles ont creusé, le but qu'elles se sont donné et qui fait leur raison d'être et aillent vers l'avenir en pleine conscience de leur individualité.

C'est dans ces sentiments — et nous espérons que l'assemblée générale les fera siens — que nous saluons l'avènement du secrétariat général commun aux deux associations A. S. E. et U. C. S.

4. *Bulletin de l'A. S. E.* Le Bulletin de l'A.S.E. a continué de paraître assez régulièrement et dans des conditions à peu près identiques à celles de l'année dernière.

Par suite de la retraite de M. le Dr. Kummer, la rédaction en a été assurée, depuis le 31 Décembre 1912, par la commission de rédaction dont les membres s'étaient réparti le travail de façon que rien ne fût négligé en attendant le moment où le secrétariat général pourrait s'en occuper. Ce dernier étant régulièrement constitué, les travaux de rédaction proprement dits ont passé entre ses mains et il appartiendra au Comité de l'A. S. E. de décider quel rôle incombera dorénavant à la commission de rédaction, qui, vraisemblablement, sera maintenue, mais avec des devoirs et compétences adaptés aux conditions nouvelles.

5. *Commissions.* Les rapports qui se trouvent à la suite de celui-ci vous renseigneront sur la façon dont nos différentes commissions se sont acquittées de leur tâche dans ce dernier exercice. Certaines commissions n'ont pas eu l'occasion de se réunir, parce que les questions dont elles ont à suivre le développement sont encore pendantes devant les autorités fédérales. Ce fut le cas, en particulier, pour la Commission de la loi fédérale sur l'exploitation des eaux et pour la Commission de la loi fédérale sur les fabriques. Il est cependant à prévoir que ces deux commissions auront un regain d'activité durant l'exercice en cours puisque les projets de loi dont elles ont à se préoccuper seront alors sortis des mains des commissions parlementaires chargées d'en préparer la discussion devant les Chambres.

D'autres commissions, sans avoir des raisons aussi décisives de rester dans l'expectative, ont vu leur activité quelque peu souffrir du surcroît de travail qu'un certain nombre de leurs membres ont eu soit du fait de charges nouvelles dans les comités, soit comme conséquence de toute la peine qu'ils ont dû se donner pour faire face à des nécessités immédiates, comme, par exemple, l'organisation du secrétariat général. Il faut les en excuser.

Le Comité Electrotechnique Suisse, dont l'intéressant rapport annexé relate l'activité, a eu la satisfaction de recevoir à Zurich, en janvier 1913, les comités spéciaux de la Commission Electrotechnique Internationale qui s'occupent de l'unification des Symboles, de la Spécification des machines et appareils électriques et des Moteurs Primaires. A cette occasion, le Comité de l'A.S.E. s'est fait un plaisir d'offrir un banquet à MM. les délégués étrangers.

Le rapport général de la Commission d'Etalonnage, déposé au commencement de l'exercice, a été discuté au sein du Comité de l'A.S.E. dans

une séance qui eut lieu le 7 décembre 1912. La Commission d'étalonnage dont le président était présent à la dite séance fut alors chargé de rédiger un projet de mémoire à l'adresse du Département fédéral de l'Intérieur, mémoire ayant pour but d'exposer la façon dont les milieux intéressés envisagent la question de l'introduction du contrôle officiel obligatoire des compteurs d'électricité et concluant à l'adoption d'un projet d'ordonnance préparé par la Commission d'étalonnage et approuvé par les différentes instances de l'A.S.E. Ce projet de mémoire est entre les mains du Comité de l'A.S.E. auquel il a été adressé le 1. juillet 1913 et qui ne manquera pas de le remettre au Département fédéral de l'Intérieur dès qu'il en aura arrêté la forme définitive, ce qui ne saurait beaucoup tarder.

Nous espérons que le Département fédéral de l'Intérieur fera bon accueil à nos requêtes et qu'il nous fournira l'occasion d'être entendus des instances chargées de l'élaboration des ordonnances d'exécution. L'année qui vient sera sans doute décisive à cet égard et nous nous ne manquerons pas de suivre de près cette importante question qui intéresse à plusieurs titres l'A.S.E. Le mémoire de l'A.S.E. au Département fédéral de l'Intérieur sera d'ailleurs publié dans un des prochains numéros du Bulletin.

Arrivé au terme des explications que nous avons à donner sur le chapitre des travaux des *Commissions*, nous tenons à dire quelques mots d'une question dont le Comité se préoccupe et qu'il aura à résoudre dans une de ses prochaines séances.

Sous l'inspiration de notre secrétariat général, nos commissions vont sans doute redoubler d'activité, leurs travaux vont gagner en cohérence, mais leur programme va aussi s'élargir et cela d'autant plus que nous avons l'intention d'entrer en rapports plus suivis avec des commissions de sociétés étrangères qui poursuivent des fins identiques à celles dont les nôtres se préoccupent. L'échange d'idées et de travaux que nous prévoyons nécessitera de nos commissions un effort plus soutenu, une assiduité plus constante, de telle sorte que nous serons amenés, pour pouvoir faire face aux besoins résultant de ces conditions nouvelles, à procéder à des remaniements de programme, à des changements de composition, à des dédoublements ou à des suppressions que nous ne saurions préciser actuellement, mais qui sont inévitables.

Nous demandons donc à l'assemblée générale de nous faire confiance et de nous donner l'autorisation, sous réserve d'approbation dans

une prochaine assemblée générale, de procéder à cette réorganisation.

6. *Exposition Nationale 1914.* Le Comité s'est beaucoup occupé de cette question dont les détails ont été étudiés par la commission spéciale nommée à cet effet dans l'exercice précédent. Comme vous avez pu le voir par les communiqués du Bulletin ou par les circulaires adressées aux centrales, principaux intéressés, un programme d'exposition bien défini a été arrêté, un emplacement très favorable nous est assuré et tous les préparatifs d'une exposition que nous voulons rendre intéressante, digne de notre passé, et dont une partie sera organisée en commun avec l'U.C.S., ont été confiés à M. Wyssling, secrétaire général, passé maître en cette matière. Nous espérons de cette façon avoir répondu aux désirs de tous ceux qui ont à coeur de voir nos associations figurer en bon rang dans la grande manifestation nationale qui se prépare.

7. *Assemblée de discussion.* Cette assemblée printanière a eu lieu le 4 mai 1913, à Berne, où nous aurions aimé pouvoir constater une plus grande participation. Malgré toutes les tentatives d'introduction de sujets nouveaux pouvant intéresser les cercles les plus étendus, nos séances ont beaucoup de peine à prendre le caractère que nous voudrions les voir posséder; elles n'ont guère de discussion que le nom. Nous devons cependant reconnaître le succès de la conférence de M. le Dr. Breslauer sur l'Electroculture et le grand intérêt que présenta la discussion préparée, sur notre invitation, par MM. les professeurs Farny, Schellenberg et Winterstein. Nous y voyons une indication pour l'avenir et nous en avons tiré la conclusion qu'il était nécessaire que ces séances fussent préparées de longue main. C'est pourquoi notre Comité a déjà arrêté les sujets qui figureront à l'ordre du jour de la séance de l'année prochaine. Ces sujets étant en connexion étroite avec les travaux de deux de nos commissions, nous espérons aller au-devant de meilleurs résultats que ceux atteints jusqu'à ce jour.

8. *Relations avec sociétés similaires.* Nos relations avec les Sociétés amies de la nôtre ont été, comme toujours, empreintes de cordialité réciproque. Comme Sociétés suisses avec lesquelles nous avons entretenu des rapports particulièrement amicaux, nous tenons à citer la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes, l'Union des Chemins de fer Secondaires, la Société Suisse des Gaziers et Hydrauliciens et le Techniker-Verband. Parmi les Sociétés étran-

gères, nous citerons l'American Institute of Electrical Engineers, de New-York, la Société Internationale des Electriciens, de Paris, l'Institution of Electrical Engineers, de Londres, le Verein Deutscher Elektrotechniker, de Berlin, l'Elektrotechnischer Verein, de Vienne, l'Associazione Elettrotecnica Italiana, etc. La distance aidant, il ne nous a pas été possible de nous rendre à toutes les invitations reçues, mais nous avons été heureux de souligner l'excellence et l'ancienneté de nos relations avec le V.D.E. et le E.V.W. en déléguant à Breslau, M. Ringwald, membre de notre Comité, et à Vienne, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Société viennoise, M. Wagner.

9. *Exposition universelle de San-Francisco, en 1915.* Les Etats-Unis d'Amérique se préparent à fêter l'ouverture du canal du Panama et organisent pour cette occasion une exposition universelle qui aura lieu à San-Francisco, en 1915, et à laquelle le Comité de l'Exposition a bien voulu nous convier par l'entremise de M. Mailloux, président du Comité Electrotechnique américain, qui nous remit une adresse fort engageante lors de son séjour à Zurich, au mois de janvier de cette année. Ne pouvant guère envisager la possibilité de fixer notre rendez-vous annuel à San-Francisco, nous ne pouvons que prendre acte de cette aimable invitation et adresser nos remerciements très sincères à qui de droit.

10. *Mutations.* Comme de coutume, nous indiquons dans le tableau ci-dessous les changements intervenus dans la nombre des membres de l'A.S.E.

	Membres honor.	Membr. anonym.	Membres effectifs	Total
Au 1 ^{er} juillet 1912	8	503	526	1037
Sortis au cours de l'exercice	—	13	33	46
	8	490	493	991
Entrés au cours de l'exercice	—	62	34	96
Au 30 juillet 1913	8	552	527	1087
Membres anonymes payant	fr.	75.— :	85	
" "	" "	50.— :	68	
" "	" "	31.25 :	143	
" "	" "	12.50 :	256	
		Total	552	

11. *Comptes de l'Exercice 1912—1913 et Budget 1913—1914.* Vous trouverez enfin, comme conclusion de ce rapport, le résumé des comptes de l'exercice 1912—1913, le budget de

l'A.S.E. et le budget du Secrétariat général pour l'exercice 1913—1914.

A. S. E.

Comptes de l'exercice 1912/13.

Recettes.

	Fr.	Fr.
<i>Compte des intérêts.</i>		
Intérêts		1 162.15
<i>Compte cotisations et subventions.</i>		
Cotisations des membres effectifs et anonymes	22 108.25	
Union des centrales Suisses d'électricité	300.—	
Association pour l'achat de lampes à incandescence	1 200.—	
Institutions de contrôle de l'A. S. E. Zurich	2 000.—	
R. Oldenburg, Munich	120.—	
Subventions au Comité Electrotechnique Suisse	950.—	
Librairie de cartes géographiques, Berne	500.—	27 178.25
<i>Compte Impression, Bulletin et Statistique.</i>		
Insertions, vente de cartes et divers	5 274.50	
		<u>33 614 90</u>

Dépenses.

<i>Compte cotisations et subventions.</i>		
A la société Suisse du commerce et de l'industrie	250.—	
Aux frais de l'assemblée générale	500.—	
Au „Wasserwirtschaftsverb. d.“	150.—	
A la Commission Electrotechnique Internationale à Londres	1 250.—	
A la commission Suisse d'études pour la traction électrique des chemins de fer	500.—	
Au Comité du Buste Weber	500.—	
Au groupe 34 (Wasserwirtschaft) de l'E. N. S.	500.—	3 650.—
<i>Compte Impression, Bulletin et Statistique.</i>		
Imprimés et cartes, bulletin: rédaction et impression, statistique; rédaction et collaboration, divers		10 043.96

<i>Compte honoraires.</i>		Fr.
Honoraires des secrétaires, honoraires pour travaux de comptabilité, statistique, rédaction et collaborat., divers bureau de Soleure inclus	5 617.60	
<i>Compte séances.</i>		
Séances diverses	3 152.60	
<i>Compte mobilier.</i>		
1 Imprimerie „Perfekt“	17.50	
Premiers achats de mobilier pour les nouveaux bureaux du Secrétariat Général	2 872.80	2 890.30
<i>Frais généraux.</i>		
Secretariat Général	318.40	
Matériel de bureau, poste, téléphone, loyer, éclairage, chauffage, nettoyage, frais de voyage, traductions, divers	5 318.61	5 637.01
		<u>30 991.47</u>

A. S. E.**Compte de profits et pertes.**

	<i>Doit:</i>	<i>Avoir:</i>
	Fr.	Fr.
Imprimés, statistique et Bulletin	4769.46	
Compte honoraires	5617.60	
Compte séances	3152.60	
Frais généraux	5637.01	
Compte mobilier	2890.30	
Compte des intérêts		1 162.15
Compte cotisations et subventions:		
a) recettes	27 178.25	
b) dépenses	3 650.—	23 528.25
Excédent pour 1912/13	2 623.43	
	<u>24 690.40</u>	<u>24 690.40</u>

Bilan au 30 Juin 1913.

	<i>Doit:</i>	<i>Avoir:</i>
	Fr.	Fr.
Compte capitaux:		
Solde au 30 juin 1912 Fr. 22 838.86		
excédent pour 1912/13 „ 2 623.43		25 462.29
Caisse	260.33	
4 débiteurs	273.56	
19 créanciers		4710.10
Compte banque	19 637.50	
Compte valeur	10 000.—	
Compte mobilier	1.—	
	<u>30 172.39</u>	<u>30 172.39</u>

A. S. E.**Budget de l'exercice 1913/14.****Recettes.**

	Fr.	Fr.
Report de l'exercice 1912/13		2 623.43
<i>Compte des Intérêts.</i>		
Intérêts		1 100.—
<i>Compte de cotisations et subventions.</i>		
Cotisations des membres effectifs et anonymes		22 000.—
Subvention spéciale de l'U.C.S. pour la Statistique 1911		300.—
Subventions au Comité Electrotechnique Suisse		900.—
R. Oldenbourg, Munich		120.—
<i>Compte Imprimés.</i>		
Bulletin: Recettes pour annonces dans Bulletin, annuaire et statistique, vente de cartes divers		4 456.57
		<u>31 500.—</u>

Dépenses.

<i>Compte de cotisations et subventions.</i>		
Au Secrétariat Général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	10 500.—	
A la société Suisse du commerce et de l'industrie	250.—	
Aux frais de l'assemblée générale	800.—	
Au „Wasserwirtschafts-Verband“	150.—	
A la Commission Electrotechnique Internationale	1 250.—	12 950.—
<i>Compte honoraires.</i>		
Honoraires pour travaux de comptabilité		700.—
<i>Compte Imprimés</i>		8000.—
<i>Compte séances.</i>		
Séances comités et commissions		5000.—
<i>Compte mobilier.</i>		
Amortissement		500.—
<i>Compte Exposition nationale.</i>		
Participation de l'A. S. E.		1500.—
<i>Frais généraux.</i>		
Frais de représentation, divers et imprévus		2850.—
		<u>31 500.—</u>

Secrétariat Général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Budget pour 1913/14.

<i>Recettes:</i>	Fr.	Fr.
Participation de l'A. S. E.	10 500.—	
„ de l'U. C. S.	10 500.—	
„ de l'A. A. L.	2 500.—	
„ des J. de C.	2 500.—	
		26 000.—

Dépenses:

Personnel	17 000.—
Frais d'administration . . .	1 500.—
Frais de location, éclairage etc.	2 500.—
Frais de bureau	3 200.—
Frais de voyage	1 000.—
Divers et imprévus	800.—
	26 000.—

Zurich, août 1913.

Au nom du Comité de l'A.S.E.

Le Président:

J. Landry.

Rapport et propositions de reviseurs des comptes de l'A.S.E.

Conformément à l'ordre qui nous a été donné par l'assemblée générale du 29 sept. 1912 nous avons révisé les comptes de l'exercice qui s'est terminé au 30 juin 1912. Nous pouvons constater entière conformité entre le bilan et le compte de profits et pertes des institutions de contrôle et les livres. La comparaison d'un bon nombre de quittances avec le livre de caisse a prouvé l'accord complet entre ces deux. Le même résultat a été obtenu par un examen approfondi du compte des capitaux et du compte des profits et pertes de l'A. S. E. avec les quittances y relatives.

De même les caisses de l'institution de contrôle ainsi que celle de l'A. S. E. correspondent avec les livres de caisse.

Nous proposons, en conséquence, à l'assemblée générale de ratifier bilan et compte de profits et pertes, arrêtés au 30 juin 1913 et d'en donner décharge à la commission de surveillance.

Lucerne et Zurich, le 4 août 1913.

Les reviseurs des comptes:

P. Lauber. H. Studer.

Rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) de la Commission Electrotechnique Inter- nationale (C. E. I.)

Membres: E. Huber-Stockar, président. Prof. Dr. C. E. Guye, 1^{er} vice-président. K. P. Täuber, 2^{me} vice-président. A. de Montmollin, secrétaire. Dr. Behn-Eschenburg. Prof. J. Landry. Dr. H. Rupp. Dir. L. Vanoni. Prof. Dr. Wyssling.

* * *

Durant le dernier exercice, le C. E. S. a tenu trois séances plénières, le Sous-comité de la Nomenclature une, et celui des Spécifications de machines deux séances.

Sur décision du Comité de l'A. S. E., et après modification conforme des statuts du C. E. S., le nombre de ses membres a passé de 7 à 9 par la nomination de M. le Dr. Behn-Eschenburg, qui faisait partie du Sous-comité des Spécifications de machines et qui, à ce titre, avait déjà pris une part importante aux travaux et aux délibérations du Comité, et de M. A. de Montmollin, lequel a été chargé des fonctions de secrétaire en remplacement de M. le Prof. J. Landry appelé à la présidence de l'A. S. E.

Le désir d'assurer une continuité suffisante à l'activité du C. E. S., et par suite d'augmenter son influence dans l'étude des questions qui lui incombent en collaboration avec les Comités des autres pays représentés dans la C. E. I., a engagé le Comité de l'A. S. E. à apporter une autre modification aux statuts: A l'avenir, les membres, dont le mandat expire après deux ans, seront ré-éligibles, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Suivant décision du C. E. S., son secrétaire fera dorénavant partie « ex officio » de tous les Sous-comités, lesquels n'ont subi aucune autre modification dans leur composition depuis le commencement de l'exercice.

En vue de la session officielle de la C. E. I., précédée de la réunion des divers Comités internationaux spéciaux, qui aura lieu à Berlin du 1^{er} au 6 septembre 1913, le

C. E. S. a délégué son président, M. Huber-Stockar, ainsi que M. le Prof. Wyssling.

La raison d'être de la C. E. I., le but qu'elle poursuit et le rôle qu'est appelé à remplir le C. E. S. ont été indiqués très complètement, et d'une manière fort intéressante par M. le Prof. Landry (Bulletin de l'A. S. E., année 1912, p. 69 à 79), puis par M. Huber dans son dernier rapport annuel (do. p. 233 à 240). Il est donc superflu d'y revenir longuement, le lecteur étant invité à se reporter aux articles sus-mentionnés.

Les questions étudiées actuellement par la C. E. I. se divisent en quatre catégories:

- 1^o L'unification des symboles utilisés dans les formules se rapportant à l'électrotechnique, et des lettres servant à désigner les diverses unités.
- 2^o L'établissement de spécifications pour les machines et les appareils électriques.
- 3^o La recherche et l'adoption d'une nomenclature ou d'un vocabulaire électrotechnique dépourvu d'ambiguïtés et devant pouvoir correspondre autant que possible terme à terme dans les différentes langues représentées au sein de la Commission.
- 4^o L'adoption de désignations et de définitions précises, ainsi que d'unités bien déterminées, se rapportant aux grandeurs à considérer dans les moteurs primaires (turbines, moteurs à combustion, etc.), en relation avec les installations électriques.

Ces questions font chacune l'objet des études d'un comité international spécial, nommé par la C. E. I. et chargé de lui soumettre ses propositions. La Suisse est représentée dans trois de ces comités, savoir celui des Symboles, celui des Spécifications de machines, et celui des Moteurs primaires.

Chacun de ces quatre comités internationaux a tenu séance durant le dernier exercice, et trois d'entre eux, savoir celui des Symboles (No. 1), des Spécifications (No. 2) et Moteurs primaires (No. 4) ont bien voulu accepter l'invitation du C. E. S. et choisir Zurich comme lieu de leur réunion. Celui de la Nomenclature (No. 3) a tenu par contre ses assises à Cologne.

L'activité du C. E. S. a été en intime connexion avec ces séances des Comités internationaux. Elle a surtout porté sur les diverses propositions émanant d'autres pays,

après la publication des résultats des conférences de Paris en mars 1912, et sur la préparation et la rédaction de ses propres propositions pour les séances de Zurich et de Cologne. Après ces séances, le C. E. S. a eu à se prononcer sur les propositions qui en sont sorties, et à décider, au sujet de chacune d'elles, de l'attitude à prendre à leur égard, tant à la réunion officielle de Berlin qu'aux séances des Comités spéciaux qui la précéderont immédiatement.

Il suffira donc, pour donner une idée complète du travail du C. E. S., de résumer en quelques lignes les sujets traités par les Comités internationaux aux séances de Zurich et de Cologne.

Le Comité international spécial des Symboles s'est réuni les 13 et 14 janvier à l'Hôtel de Ville de Zurich sous la présidence de M. le Prof. Wyssling. Les nations suivantes étaient représentées à cette conférence: Allemagne, Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande Bretagne, Hollande, Italie et Suisse.

Le Comité a dressé la liste de 37 symboles, désignant les grandeurs les plus fréquemment envisagées en électrotechnique. Ces symboles ont été choisis en tenant compte des habitudes prises, mais de manière à éviter autant que possible toute ambiguïté, et à ce qu'ils restent nettement distincts les uns des autres, aussi bien en typographie que lorsqu'on les écrit à la main. Malgré le grand désir des délégués d'arriver à une entente complète, et les concessions faites courtoisement par les uns et les autres, quelques divergences subsistent encore. L'une d'elles, notamment, a trait à l'emploi de majuscules en écriture ronde pour désigner les grandeurs magnétiques. Dans sa majorité, le Comité continue à en préconiser l'emploi, tandis que la minorité, dans les rangs de laquelle se range le C. E. S., estime que ces grandeurs peuvent parfaitement s'exprimer sans ambiguïté par des lettres ordinaires latines, ce qui simplifierait aussi bien l'impression que l'écriture manuelle.

Les délégués du C. E. S. à Berlin sont chargés de reprendre à nouveau et de soutenir cette manière de voir, qui, du reste sera précisée par un message qu'adressera le C. E. S. aux autres Comités nationaux.

Le Comité international spécial des Spécifications a succédé immédiatement au précédent et a tenu ses assises du 15 au 17

janvier 1913, sous la présidence de M. E. Huber-Stockar.

Etaient représentés: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, la Suède et la Suisse.

Utilisant les observations faites par divers Comités locaux aux propositions arrêtées à Paris, le Comité a repris ces propositions, les a examinées à nouveau, et les a amendées sur quelques points. C'est ainsi qu'il a renoncé à admettre deux limites différentes pour la température à ne pas dépasser par les machines en service, l'une qualifiée de normale, l'autre d'accidentelle, et qu'il propose une seule température limite, qui ne doit être dépassée en aucun cas. Cette température varie du reste suivant l'organe de machine considéré. Elle est par exemple de 70° C. pour les paliers et de 105° C. pour les enroulements isolés au mica, à l'amiante, à la porcelaine, etc. Le Comité a, de plus, introduit une correction à apporter à l'échauffement ne devant pas être dépassé aux essais, lorsque l'altitude à laquelle la machine devra fonctionner en service courant diffère de celle à laquelle elle se trouve pendant cet essai. La correction est de 1 % par cent mètres de différence d'altitude. Si, par exemple, une machine est essayée au niveau de la mer, mais doit servir à la Paz (Bolivie), qui se trouve à 3700 mètres d'altitude, l'échauffement observé à l'essai devra rester de 37 % inférieur à celui que la dite machine ne devra pas dépasser en service.

Le C. E. S. a été heureux de constater que, d'une manière générale, les propositions qu'il a présentées au Comité international des Spécifications ont été examinées avec intérêt, et que plusieurs d'entre elles ont été admises.

Le Comité international spécial de la Nomenclature s'est réuni à Cologne, le 2 mars 1913, sous la présidence de M. le Dr. Budde, président de la C. E. I.

Etaient représentés: l'Allemagne, le Danemark, la France et la Hollande.

La dernière publication de ce Comité contient la définition anglaise et française d'une nouvelle série d'expressions techniques et doit être considérée comme la suite de ses publications précédentes. Le travail considérable fait par ce Comité pourra être consulté utilement pour la rédaction des divers vocabu-

laires nationaux, qui est laissée au soins des Comités de chaque pays.

En ce qui concerne le vocabulaire suisse, à rédiger dans les trois langues nationales, le C. E. S. a décidé d'attendre la publication de travaux émanant des pays voisins.

Le Comité international spécial des Moteurs primaires a tenu sa première séance le 18 janvier 1913 à Zurich sous la présidence de M. le Dr. Zölly-Veillon qui représentait le Comité suisse. Les pays suivants avaient envoyé des délégués: L'Allemagne, l'Autriche, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, la Norvège et la Suisse.

Le Comité a émis le vœu que le kilowatt (kW) soit adopté comme unité industrielle de puissance mécanique, et a chargé le Bureau central de la C. E. I., d'informer de cette proposition l'Association internationale du Froid, ainsi que les divers Comités locaux. Il a, en outre, établi les définitions de plusieurs grandeurs se rapportant spécialement à l'utilisation des chutes d'eau au moyen de turbines, et notamment fixé ce que l'on doit comprendre sous le nom de chute naturelle, disponible, motrice et nette, ainsi que sous ceux de débit moyen quotidien, mensuel, de saison et annuel. Ces définitions, qui ne laissent plus subsister d'ambiguïté, seront certainement les bienvenues dans les cercles intéressés.

Les résumés des séances des quatre Sous-Comités ont fait l'objet de publications spéciales, rédigées par la C. E. I. et remises aux différents Comités nationaux.

Ces Comités sont invités à examiner à nouveau les propositions qui y sont contenues, et à prendre une détermination à leur sujet.

Celles de ces propositions qui paraîtront assez étudiées et sur lesquelles l'accord se sera fait dans les réunions préliminaires des Comités internationaux à Berlin, seront présentées à l'approbation de la C. E. I., en séance officielle de clôture, le 5 septembre prochain.

Lausanne, juillet 1913.

Le secrétaire du C. E. S.:
(sig. A. de Montmollin.

Rapport de la Commission des Normes.

Membres: Th. G. Kölliker, président; R. Chavannes; A. Filliol; F. Gerwer; H. Payot; H. Wagner; Prof. Dr. W. Wyssling.

* * *

Conformément aux décisions prises à la dernière assemblée générale un accord a été établi avec l'Association des Electriciens Allemands (V. D. E.) pour travailler autant que possible ensemble à la normalisation des coupe-circuits et des conducteurs.

Déjà avant cet accord notre commission s'était fait représenter aux séances des commissions du V. D. E. en octobre 1912 et en janvier 1913 par M. Gerwer ingénieur en chef de la station d'essai des matériaux. Notre délégué a présenté à la commission des rapports détaillés à ce sujet.

La commission s'est réunie le 23 décembre pour discuter le rapport de M. Gerwer concernant la séance des commissions du V. D. E. d'octobre 1912 et spécialement les projets de règlements allemands suivants: „Propositions de prescriptions pour la construction et le contrôle du matériel d'installations, rédaction d'octobre 1912“ et „Propositions de prescriptions pour la construction et le contrôle des interrupteurs, rédaction novembre 1912.“ Notre commission a réuni un certain nombre d'observations, mais on a vu à l'occasion des séances du V. D. E. en janvier 1913, que la discussion de ces prescriptions par les commissions allemandes était déjà si avancée, que seule une très faible partie de nos propositions a pu être prise en considération.

A l'avenir, d'après l'accord établi avec le V. D. E. celui-ci informera notre commission à temps de la composition de ses commissions, ainsi que de leur programme de travail. Il nous sera ainsi possible de prendre part dès le commencement aux travaux susceptibles de nous intéresser. Il est donc probable que l'année prochaine apportera plus d'activité à notre commission.

La commission des normes:

Le président:

Th. G. Kölliker.

Rapport de la Commission d'Etalonnage de l'A. S. E.

Membres: Dr. A. Denzler, président; A. Filliol; Fr. Gerwer; Dr. K. H. Gyr; Jean Landry; F. Largiadèr; A. de Montmollin; E. Oppikofer; Ed. Turretini; H. Vaterlaus; H. Wagner.

* * *

Les propositions contenues dans notre rapport d'Aout 1912 ayant été ratifiées en principe par les comités A. S. E. et U. C. S. ainsi que par la commission de surveillance des institutions de contrôle, il ne restait plus à préparer qu'une adresse au Conseil Fédéral pour accompagner et motiver en détail un projet de règlement intérimaire pour la vérification obligatoire des instruments électrotechniques, tel qu'il a été adopté par la commission.

Ce travail ayant été confié au soussigné, la commission n'a pas vu la nécessité de se réunir à nouveau pendant l'exercice.

Zurich, au juillet 1913.

Pour la Commission d'Etalonnage:
Dr. A. Denzler.

Rapport de la Commission du Retour par la terre.

Membres: A. de Montmollin, président; J. Landry; R. Thury; Prof. Dr. W. Wyssling; P. Frei; O. Aberegg; Dr. A. Reding.

* * *

Dans ce dernier exercice la Commission a eu deux séances au cours desquelles elle a pris connaissance du résultat des derniers essais entrepris, et chargé Mr. le professeur Landry, de rédiger le rapport général concernant tous les essais effectués, en collaboration avec le président de la Commission. Ce travail de longue haleine n'est, à ce jour, pas encore terminé.

En ce qui concerne l'étude du retour par la terre du courant alternatif, que le Comité de l'A. S. E. nous a en son temps demandé d'entreprendre, la Commission s'est occupée de l'élaboration d'un programme d'essais, en vue duquel elle s'entendra avec la Direction du Bureau d'études pour la traction électrique des C. F. F.

Au nom de la Commission:

Le Président:

A. Montmollin.

Rapport de la Commission pour la protection contre les surtensions.

Membres: F. Ringwald, président; Dr. A. Denzler; V. Abrezol; H. Vaterlaus; Dr. Rupp; G. Giles; P. Nissen; A. Wäber.

* * *

Durant l'exercice écoulé, la commission a continué ses observations auprès de quelques centrales qui offrent un champ d'expérience particulièrement intéressant. Elle a suivi en outre les publications récentes relatives à la protection contre les surtensions et les a soumises à discussion. Les théories soulèvent encore actuellement des controverses, qui ne peuvent guère être tranchées que par des résultats d'expériences pratiques. La commission a de ce fait attaché une importance particulière à cette partie de ses travaux. Ces recherches prennent toutefois beaucoup de temps, car il va de soi que les usines électriques ne peuvent s'y prêter qu'à certaines époques. La commission espère néanmoins pouvoir peu à peu condenser le résultat de ses observations pratiques et de ses vues théoriques dans un certain nombre de règles pour l'application des dispositifs de protection. Nous comptons aussi, pour atteindre ce but, sur le travail en commun que nous avons en vue avec les commissions analogues des associations allemandes et autrichiennes. La commission espère arriver de cette façon, d'ici à la prochaine assemblée de discussion, à réunir les éléments d'un examen approfondi de la question de la protection contre les surtensions.

L'appel adressé à plusieurs reprises par la commission aux Centrales pour obtenir qu'on lui signale les perturbations causées par les surtensions n'a procuré de rapports réguliers que de rares usines. Les exemples recueillis dans l'exploitation seraient pourtant pour la commission un matériel de la plus grande valeur. Pour éveiller encore davantage l'intérêt pour les travaux de la commission, cette dernière a décidé de faire publier de temps en temps quelques articles sur le sujet dans le Bulletin de l'A. S. E., dans l'espoir que, si des phénomènes intéressants se produisent ici ou là, la commission en sera informée.

L'étendue considérable que prennent les réseaux secondaires montre qu'il est nécessaire

de se préoccuper sérieusement des effets des surtensions qui se produisent dans ces réseaux.

La commission a commencé à travailler dans ce domaine; elle espère pouvoir rapporter bientôt sur le mode de protection, qu'il convient d'appliquer aux réseaux à basse tension.

Lucerne, le 17 juillet 1913.

Pour la commission des surtensions
F. Ringwald.

Rapport de la Commission pour la révision de la loi sur les fabriques.

Membres: E. Oppikofer, président; Th. Allemann; C. Brack; F. Largiadèr; H. Wagner.

* * *

La Commission n'a pas eu l'occasion de se réunir durant l'exercice écoulé. Voici un résumé de l'état actuel de la question:

La nouvelle loi sur les fabriques sera discutée en septembre prochain au Conseil National. Le Conseil Fédéral a publié au mois de juin un rapport relatif aux propositions faites par la Commission du Conseil National et par les conférences de conciliation qui ont eu lieu entre les représentants des patrons et des ouvriers. Ce rapport s'exprime comme suit au sujet de la durée du travail dans les entreprises à travail permanent:

„La durée du travail de chaque ouvrier ne doit pas excéder 8 heures sur 24. Le Conseil Fédéral autorisera toutefois une durée de travail de plus de 8 heures, jusqu'à 10 heures au maximum, si les conditions d'existence d'une fabrique ou d'une industrie l'exigent et si les égards dus à la santé et à la vie de l'ouvrier le permettent. La durée d'une période de présence ne doit en aucun cas excéder 12 heures.“

Ces conditions correspondent aux desiderata formulés dans la requête adressée le 4 février 1911 par l'A. S. E. et l'U. C. S. aux Chambres fédérales. Elles permettent au Conseil Fédéral d'autoriser la durée de présence de 12 heures, avec 2 heures de repos assurées par une rotation du personnel de l'équipe. Cette facilité peut être accordée pour tous les jours de semaine aux petites centrales, pour lesquelles le système de 3 équipes serait une trop lourde charge financière. Les grandes centrales en bénéficieraient.

tout au moins pour le dimanche et les jours fériés.

Il faut espérer que les propositions du Conseil Fédéral rencontreront l'approbation des Chambres et que l'ordonnance d'application de la loi sur les fabriques renfermera les réserves nécessaires en faveur des usines centrales d'électricité.

Nous demandons en terminant que la commission subsiste dans sa composition actuelle.

Bâle, le 15 juillet 1913.

Pour la commission pour la révision
de la loi sur les fabriques,
E. Oppikofer.

Rapport de la Commission de Rédaction.

Membres: K. P. Täuber, président; Prof. J. Landry; Prof. Dr. W. Wyssling; rédacteur jusqu'à fin 1912: Prof. Dr. W. Kummer.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 1913, toutes les affaires ont été gérées par la Commission, avec l'aide du Secrétariat de l'A. S. E.

Depuis le 1^{er} juillet 1913, la rédaction du Bulletin a passé en mains du Secrétariat général.

* * *

L'année de notre Bulletin ne coïncidant pas avec l'année d'exercice de l'Association, notre rapport concerne toujours la moitié de deux années du Bulletin, dans le cas particulier, le deuxième semestre de 1912 et le premier de 1913.

Nous pouvons être brefs, car un coup d'œil sur notre Bulletin suffit pour reconnaître que notre entreprise est prospère et que le journal est bien un organe de diffusion des nouvelles de l'Association. Il n'est pas douteux qu'il n'atteigne encore mieux son but une fois la rédaction en mains du Secrétariat général. D'autre part, il est également démontré, par une série d'articles parus dans différents numéros, que notre Bulletin est bien en train de constituer les archives des travaux d'ordre technique, scientifique et économique de nos électriciens suisses. Tous nos efforts tendront à le développer dans ce sens.

Comme l'annonçait déjà notre dernier rapport, M. le Prof. Dr. Kummer a quitté la

rédaction fin 1912. La nouvelle organisation, adoptée par la dernière assemblée générale, prévoyant que le Secrétariat général s'occuperait à l'avenir des affaires de la rédaction, ce sont les membres de notre Commission, avec l'aide du Secrétariat de l'A. S. E. qui ont assumé l'intérim de la rédaction jusqu'au moment où le nouveau Secrétariat général a commencé à fonctionner. Il n'a pas semblé opportun d'engager un rédacteur pour cette période de six mois, à supposer même qu'il eût été possible de le trouver.

Dès le 1^{er} juillet le Secrétariat général a repris officiellement la rédaction et l'on peut être certain qu'il n'y aura plus à l'avenir de reproches à adresser à notre organe.

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission de rédaction a réglé les affaires en cinq séances et en une série de consultations des membres par circulaires. Il s'est agi surtout de l'examen des matières pour chaque numéro et de la répartition des articles bibliographiques, puis aussi, pour une faible part, de la nouvelle organisation de la rédaction. Il n'y a pas eu de questions spéciales à discuter avec notre éditeur le «Fachschriften-Verlag», notre contrat ayant été renouvelé l'an dernier pour une nouvelle période par tacite reconduction. Les rapports ont été, comme les années précédentes, faciles et agréables.

Comme le montrent les comptes de l'Association, le crédit que nous vous avons demandé n'a pas été épuisé. En comparant le compte de l'année avec ceux d'un exercice où il n'y avait pas encore de Bulletin, on s'aperçoit facilement des économies réalisées grâce à ce mode de publication. Ce nous est une raison de croire que le Bulletin répondait à un besoin réel et l'examen des trois années complètes parues nous confirme dans cette opinion.

Un fait réjouissant à signaler, c'est que petit à petit des contributions au Bulletin nous arrivent sans que nous ayons trop à les solliciter. Toutefois, nous ne voulons pas conclure sans avoir demandé une fois encore à nos collègues de bien vouloir faire de notre Bulletin, comme nous l'avons déjà dit plus haut, de véritables archives de leurs travaux techniques, scientifiques ou économiques, et de l'enrichir par conséquent de leurs contributions littéraires.

Nous remercions ici tous ceux qui ont déjà trouvé dans notre Bulletin l'organe de leurs

publications et les prions de nous continuer leur collaboration.

Août, 1913.

Pour la Commission de rédaction:
Taeuber.

Rapport de la Commission pour la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques.

Membres: Dr. E. Frey, président; Dir. Nizzola; Ing. Alioth; Dir. Allemann; Dir. Gauchat; Dir. Graizier; Maurer; Dir. Nicole; Dr. Palaz; Uttinger; Nationalrat Will; Prof. Dr. Wyssling; Dir. Zaruski.

* * *

L'assemblée générale du 29 septembre 1912 a décidé de prendre position contre le nouveau projet de loi sur l'utilisation des forces hydrauliques. Cette décision s'est inspirée du fait que la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes ainsi que l'Association Suisse pour l'utilisation des cours d'eaux avaient adressé déjà une requête motivée aux Commissions du Conseil National et du Conseil des Etats, dans l'idée que cette requête serait utilisée dans la discussion du projet avant qu'il vienne aux Chambres Fédérales.

Le temps pressant et plusieurs membres de notre Commission ayant eu l'occasion d'examiner la question à l'Association pour l'utilisation des cours d'eaux, nous n'avons pas cru devoir réunir la Commission à ce sujet.

Après consultation par circulaire, il a été décidé d'informer les deux Commissions parlementaires ci-dessus désignées que l'A. S. E. et l'U. C. S. appuyaient la requête de l'Association pour l'utilisation des cours d'eaux et de la Société des Ingénieurs et des Architectes.

Depuis lors, seule la Commission du Conseil des Etats s'est occupée de l'examen détaillé du projet de loi sur l'utilisation des forces hydrauliques. Ses propositions définitives, formulées le 3 juin 1913, contiennent diverses modifications assez importantes. Nous nous bornons ici à citer quelques conclusions de la Commission qui concernent particulièrement les points soulevés dans les requêtes présentées.

a) En ce qui concerne la définition des cours d'eaux publics et des cours d'eaux privés, la Commission du Conseil des Etats propose de rédiger l'art. 1, 2^{me} alinéa, comme suit:

«Sont cours d'eaux publics au sens de la présente loi, les lacs, rivières et ruisseaux, ainsi que les canaux d'usage public, en tant qu'il n'est pas prouvé qu'ils sont propriété privée.»

b) Les dispositions importantes de l'art. 11 concernant la régularisation du niveau et de l'écoulement des lacs, la création de bassins artificiels de retenue, et surtout la répartition des frais occasionnés par les travaux de ce genre, ont engagé la Commission du Conseil des Etats à présenter la rédaction nouvelle suivante des art. 11 et 11 bis:

«La Confédération peut entreprendre la régularisation du niveau et de l'écoulement des lacs, ainsi que la création de bassins artificiels de retenue, dans l'intérêt d'une meilleure utilisation des forces hydrauliques et dans celui de la navigation.

Il appartient à l'Assemblée fédérale de décider l'exécution de travaux de ce genre et d'en répartir les frais entre la Confédération et les cantons.

Si plusieurs cantons participent à l'entreprise, la part de chacun sera fixée proportionnellement au bénéfice qu'il en retire.

Les cantons ont le droit de faire participer aux frais les communes, corporations ou particuliers intéressés.

Il appartient à la Confédération de régler le débit des lacs et des bassins d'accumulation à la création desquels elle participe pécuniairement.»

c) Une disposition très surprenante du projet de la Commission du Conseil des Etats, concerne la redevance annuelle, dont la limite supérieure admissible, qui avait été prévue par le Conseil Fédéral à fr. 3.— (art. 40 du projet), a été portée à fr. 6.— par cheval de force brute.

Il n'a pas été donné suite à la demande d'introduire une disposition légale empêchant la double imposition des usines hydrauliques par plusieurs cantons.

d) Le mode de calcul de la redevance annuelle a fait l'objet d'observations de la part des usines Beznau-Löntschi, ainsi que de la Société des Ingénieurs et des Architectes appuyée par l'Union pour l'utilisation

des cours d'eaux. Il s'agissait d'éviter des interprétations divergentes de l'art. 42, 1^{er} alinéa.

La Commission des Etats a de nouveau pris comme base «la quantité d'eau concédée»; elle a donné une définition spéciale de la chute utile. D'après ses propositions, l'art. 42 aurait la teneur suivante:

«La force brute en chevaux (75 kilogrammètres par seconde) sur laquelle est basée le calcul de la redevance, est déterminée par la moyenne de la quantité d'eau concédée et par la chute utile.

On entend par chute utile la valeur moyenne de toutes les différences de niveau comprises entre la limite supérieure du remous et le point où l'eau retourne à son lit normal, diminuée d'un pourcentage convenable pour tenir compte des pertes de chute.

Le Conseil Fédéral édictera les dispositions de détail nécessaires sur le calcul de la redevance.»

e) La suppression de l'art. 46 concernant les dispositions facultatives qui peuvent être introduites dans les concessions n'a pas trouvé d'appui. La Commission des Etats a conservé le texte complet de cet article.

f) A l'art. 57, on a biffé le 2^{me} alinéa concernant la reprise des installations faites sur le domaine public par le concessionnaire, conformément à la demande que nous avons adressée.

g) L'art. 62, qui règle l'effet rétroactif de la loi et qui, de ce fait, a une portée considérable, aurait, d'après la Commission des Etats, la teneur suivante:

«Les dispositions du chapitre II de la présente loi sont applicables à toutes les concessions existantes.

Les dispositions des chapitres III et IV ne sont pas applicables aux concessions octroyées avant le 25 octobre 1908, à l'exception des dispositions qui concernent les entraves apportées à l'exploitation d'une usine hydraulique pour cause de travaux publics (art. 35), le droit d'expropriation (art. 37, 38), le mode de règlement des contestations (art. 49, 50) enfin, le droit de plainte en caducité (art. 55 dernier alinéa) lorsqu'il peut se baser sur des motifs analogues à ceux prévus par la loi.

Si le concessionnaire d'une ancienne force hydraulique a reçu, après le délai indiqué ci-dessus, une concession nouvelle, ou s'il en reçoit une par la suite, ces nouvelles forces sont soumises, en ce qui concerne les émoluments et redevance annuelles aux dispositions de la présente loi.»

Le résumé ci-dessus permet de se faire une idée des modifications principales que la Commission du Conseil des Etats a fait subir au projet de loi. La question se pose de savoir s'il y a lieu de prendre d'ores et déjà position à l'égard de ce projet.

A notre avis, il conviendrait tout au moins d'attendre le résultat des délibérations de la Commission du Conseil National. Mais c'est à l'assemblée générale à se prononcer.

Tout ce qui vient d'être communiqué n'a d'autre but que de renseigner sur l'état actuel de la question.

Rheinfelden, le 10 juillet 1913.

Pour la Commission pour l'utilisation
des forces hydrauliques
Dr. Emile Frey.